

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 FEVRIER 2015

Président : M Jérôme BERNARD

Présents : MM Jean Paul CHABAL, Céline BACCONNIER, Jean Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, adjoints,
MM Yves CARLE, Denise CHOCHILLON, Liliane JULIEN, Norbert CLIGNAC, Christiane COSTE, Bruno HILAIRE,
Ghislaine AUTRICQUE, Cynthia MICHEL

Absente : Jean LEYNAUD a donné pouvoir à Jérôme BERNARD

Secrétaire de séance : Jean Paul CHABAL

Ordre du jour

GESTION MUNICIPALE

- Ecole – convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse pour la sensibilisation aux pratiques musicales

GESTION INTERCOMMUNALE

- CAPCA – transfert de compétence « gestion de la rivière de l'Eyrieux et de son bassin versant »
- SIE – modification des statuts

FINANCE

- Présentation et vote du compte administratif et du compte de gestion exercice 2014 pour
 - Le budget général
 - Les budgets annexes – ZA des Charnives et complexe Lous Esclos
- Pour information – compte administratif et compte de gestion 2014 du CCAS
- Vote des subventions aux associations pour l'exercice 2015
- Demande de subvention auprès du SDE07 pour prises illuminations et éclairage de la Vierge
- Demande de subvention auprès du Département pour extension et mise aux normes de la salle « les Coirons »
- Convention d'études et de veille foncière tripartite entre la CAPCA, la commune et EPORA
- Indemnité de conseil au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur

PERSONNEL

- Création d'un poste adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet soit 35 h/semaine

QUESTIONS DIVERSES

- Bilan du recensement 2015 (15/01-14/02)
- Adhésions au SDEA
- Divers

LA SEANCE EST OUVERTE A 18H30

Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

Urbanisme – révision du PLU – complément à la délibération du 15 janvier 2015

L'assemblée donne son accord

Jérôme BERNARD présente une procuration que lui a remise Jean LEYNAUD pour le représenter et agir en son nom dans toutes les décisions qui seront prises lors de cette séance.

GESTION MUNICIPALE

- Ecole – convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse pour la sensibilisation aux pratiques musicales – année scolaire 2015-2016

Le Maire expose que, depuis la rentrée scolaire 2008, le Conseil Général a confié à l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche (EDMDA), devenue depuis un syndicat mixte, ses actions de sensibilisation aux pratiques musicales. La commune a toujours adhéré à ce programme. Chaque année la convention est revue en fonction du planning souhaité.

Cette année le planning reste inchangé soit 6 classes concernées (GS – CM) avec un cycle de 15 séances par classe, à raison d'une séance tous les 15 jours.

Il donne lecture de la convention pour l'année scolaire 2015/2016. Le coût de la prestation est de 5 628 €. (938 € x 6 classes). Le Conseil Général subventionnant à hauteur de 40 % plafonné à 1 900 euros, la participation de la commune s'élève à 3 728 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire ces actions à compter de l'année scolaire 2015/2016 et autorise le Maire à signer la convention.

GESTION INTERCOMMUNALE

- CAPCA - Transfert de compétence « gestion de la rivière de l'Eyrieux et de son bassin versant »

Le Maire informe l'assemblée qu'afin d'uniformiser la compétence « rivière » à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, le conseil communautaire propose aux communes membres de transférer à la CAPCA la compétence supplémentaire « gestion de la rivière de l'Eyrieux et de son bassin versant » à compter du 1^{er} janvier 2014. Cette décision permettrait également d'adhérer au Syndicat Mixte Eyrieux Clair pour notamment bénéficier des aides financières du contrat de Rivière Eyrieux Embroye et Turzon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 contre, accepte de transférer à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche la compétence supplémentaire « gestion de la rivière de l'Eyrieux et de son bassin versant » à compter du 1^{er} janvier 2014 et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

• SIE – modification des statuts

Le Maire rappelle que le syndicat intercommunal d'électricité est composé des communes d'Alissas, COUX, CREYSSEILLES et POURCHERES. Depuis les dernières élections municipales, Jean LEYNAUD a remplacé Jean-Pierre JEANNE (Maire de COUX) en qualité de Président.

Le Syndicat Intercommunal d'Energie du bassin de Privas, par délibération du 14 janvier 2015, propose la modification des statuts et plus précisément le transfert de son siège en mairie d'Alissas.

Considérant la nécessité de transférer le siège du syndicat, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 3 des statuts, à savoir : le siège du syndicat est fixé à la mairie d'Alissas.

FINANCE

• Présentation et vote du compte administratif et du compte de gestion exercice 2014 pour

○ Le budget général

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
résultat reportés		77 701,92	56 702,38		56 702,38	77 701,92
Opérations de l'exercice	896 759,88	1 125 337,82	481 243,21	369 191,96	1 378 003,09	1 494 529,78
totaux	896 759,88	1 203 039,74	537 945,59	369 191,96	1 434 705,47	1 572 231,70
résultat clôture		306 279,86	168 753,63			137 526,23

Besoin de financement	168 754	
Restes à réaliser	68 150	45 469
Besoin de financement RAR	22 681	
Besoin total de financement (exercice+RAR)	191 435	

Le Conseil Municipal, hors présence de Jérôme BERNARD - Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2014, dressé par le Maire et présenté par Jean Paul CHABAL, 1^{er} adjoint, constate la concordance des résultats entre le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal qui est également approuvé à l'unanimité.

Il décide de l'affectation des résultats comme suit : **200 000,00 €** au compte **1068** Réserves d'investissement

106 279,86 € au compte **002** Excédent de fonctionnement reporté

○ BA – ZA des Charnives

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		29 908,00	92 638,68		92 638,68	29 908,00
Opérations de l'exercice	271 464,14	241 556,14	135 732,07	228 370,75	407 196,21	469 926,89
Totaux	271 464,14	271 464,14	228 370,75	228 370,75	499 834,89	499 834,89
Résultat de clôture		0	0	0	0	0

○ BA - Complexe Lous Esclos

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				115 653,68		115 653,68
Opérations de l'exercice	670 029,76	670 029,76	430 264,51	394 531,32	1 110 294,27	1 064 561,08
Totaux	670 029,76	670 029,76	430 264,51	510 185,00	1 110 294,27	1 181 024,76
Résultat de clôture		0		79 920,49		79 920,49

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Approuve, hors présence de Jérôme BERNARD – Maire, le compte administratif 2014 dressé par le Maire et présenté par Jean Paul CHABAL, pour les deux budgets annexes

➤ constate pour :

- La ZA des Charnives - zéro euro d'excédent de fonctionnement et zéro euro de déficit ou d'excédent d'investissement, en précisant que ce budget est soldé depuis le 1^{er} octobre 2014.
- Le complexe Lous Esclos un excédent d'investissement de 79 920,49 euros qui sera repris aux BP 2015

- constate la concordance des résultats entre le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal, pour chacun des budgets.

- Pour information – compte administratif 2014 du CCAS

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	5 841,13	6 333 ,98
Résultat de clôture		492,85

Le résultat de clôture sera affecté au 002 - excédent reporté sur l'exercice 2015

- Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des subventions 2015 ainsi :

- Pour l'ensemble des associations hors « les restos du cœur » et « maison des petits calins » à l'unanimité comme indiqué dans le tableau ci-dessous ;
- Pour « les restos du cœur », par 13 voix pour et 1 abstention, comme indiqué dans le tableau ci-dessous
- Hors présence de Catherine BOIS, à l'unanimité, un montant de 500 euros pour la « maison des petits calins » en contribution de l'animation de l'association, comme indiqué ci-dessous

LIBELLES	2015
A.C.C.A.	160
A.D.M.R.	250
ALISSAS YOGA	160
ASD GYMNASTIQUE	160
ASSOS. DE PECHE LA LOCHE	160
CLUB BIENVENUE	500
COMITE DES FETES	1 200
COURIR AVEC ALISSAS	160
complément pour la course "les foulées du Viaduc"	350
SOU DES ECOLES	850
ASSOCIATION DANSE PLAISIR	160
FNATH (Association des accidentés de la vie)	100
ARDECHE POKER ALISSAS CLUB	160
PETANQUE DU VIADUC ALISSAS	160
UFAC	50
LES PRINTANIERES	160
TEAM ETIQ ALISSAS	100
FOOT CORPO ALISSAS	100
LES LINOTTES MELODIEUSES	160
LES RESTOS DU CŒUR	100
ARTI'S'SHOW	160
MAISON DES PETITS CALINS	500
TOTAL article 6574	5 860

Il décide également de conditionner le versement de cette subvention à la production pour l'exercice précédent d'un bilan financier et d'un bilan d'activités dont l'une doit avoir un impact local.

- Demande de subvention auprès du SDE07 pour mise en place de prises et éclairage de la Vierge lors des illuminations de fin d'année

Le Maire informe l'assemblée que pour les illuminations de fin d'année, il faut installer une prise sur 5 candélabres, Place des Erables pour un montant de 1010 euros HT établi par l'entreprise RAMPA ENERGIES.

Il a été également testé la mise en lumière de la Vierge par un projecteur depuis le Viaduc. Il demande à l'assemblée de pérenniser cette solution en ajoutant un projecteur depuis l'église. Il présente un devis de l'A.E.I. à hauteur de 4046 euros HT

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à ces 2 projets comme présentés ci-dessus, sollicite du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche une participation à ces travaux et précise que cette opération sera inscrite sur le budget 2015.

- Demande de subvention auprès du Département pour extension et mise aux normes de la salle « les Coirons »

Le Maire informe l'assemblée de la reconduction par le Département des appels à projets « Ardèche durable » pour 2015. Le réaménagement de la salle polyvalente fait partie de ces projets structurants éligibles.

Il propose donc de présenter un dossier comprenant l'extension et la mise aux normes de la salle polyvalente « les Coirons » pour un montant de travaux estimé à 365 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet tel qu'il est présenté, sollicite l'aide du Département au titre de l'appel à projets « Ardèche Durable » 2015 et s'engage à inscrire l'opération sur le BP 2015

- Convention d'études et de veille foncière tripartite entre la CAPCA, la commune et EPORA

Le Maire rappelle que chaque élu avait reçu un projet de convention à étudier entre la commune et EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) pour deux sites MDG et l'Enclos.

Compte tenu que la CAPCA a la compétence économique, une entrevue entre les différents acteurs le 5 février dernier a permis de clarifier les engagements de chacun. Une convention tripartite est proposée à chaque organisme. Le Maire donne lecture de ce projet de convention et demande à l'assemblée l'autorisation de la signer.

Il s'agit donc d'une mission générale d'études et de veille foncière pour une durée de 4 ans avec prorogation possible par avenant 6 mois avant l'expiration du délai. Le montant des études est fixé à 20 000 euros, pris en charge à 80 % par EPORA et 20 % par la CAPCA. La totalité des biens acquis par EPORA sont cédés à la CAPCA. Ils peuvent être, en partie ou en totalité, cédés à un opérateur privé, après accord des parties. La commune intervient à titre consultatif mais n'a aucun pouvoir décisionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les conditions de cette convention et autorise le Maire à la signer.

Le site de l'enclos est pour l'instant laissé en attente.

- Indemnité de conseil au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an, à compter du 1^{er} janvier 2015. Il précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M Paul ANDRE, en remplacement de M Daniel BEAUCOUSIN.

Il décide également de lui donner une autorisation permanente afin de réaliser les poursuites nécessaires pour le recouvrement des créances impayées.

URBANISME

- Révision du PLU – complément à la délibération du 15 janvier 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de compléter sa décision en date du 15 janvier 2015, dont l'objet était la révision du P.L.U.

Le paragraphe 1 est repris comme indiqué ci-dessous :

1 - **DE PRESCRIRE** la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme et ce en vue de :

- d'assurer un développement démographique suffisant et encadré afin, d'une part de maintenir, de pérenniser et développer l'école, les commerces et services existants dans le village et d'autre part de rentabiliser les équipements publics existants et en projet. Il sera étudié au niveau du quartier « Lous Esclos » l'opportunité d'accueillir une résidence pour personnes âgées, recherchant sécurité, proximité des services, et permettant des rencontres intergénérationnelles.
- d'étudier les liaisons inter-quartiers ainsi que les possibilités d'interconnexions avec la future voie verte. En particulier, une réflexion sera menée pour relier les quartiers de la Chaussière, de Lauzas, de Vaneille, des Charnives, de Fontgrand, du Colombier et l'Esclopier à la voie verte.
- d'étudier la préservation et la remise en état des continuités écologiques ; de permettre le développement des énergies renouvelables.
- de permettre le maintien de l'activité agricole.
- d'étudier la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et bâti.
- d'étudier les possibilités de réserves foncières en fonction des projets d'intérêt général.
- d'agir sur la rénovation du bâti ancien via notamment un renouvellement urbain et en particulier au niveau du centre bourg, Grande rue et Rue Royale.
- de favoriser les itinéraires sécurisés (cyclables ou piétons), en privilégiant les liaisons douces, en renforçant les règles de sécurités (aménagement des entrées de bourg, sorties sur les voies publiques,...)

Les autres paragraphes restent inchangés

PERSONNEL

- Création d'un poste adjoint technique territorial 2^{ième} classe à temps complet soit 35 h/semaine

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite, au départ à la retraite, courant 2014, d'un agent des services techniques et à la réorganisation des services périscolaires, lors de la mise en place des TAPS, qui a obligé le transfert d'un agent des services techniques vers le service périscolaire, pour les ¾ de son temps de travail, Il propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ième} classe à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi, pour les services techniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accéder à la proposition du Maire, de créer, à compter du 1/05/2015, un poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe, catégorie C échelle 3 de rémunération, à 35 heures hebdomadaires, de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe actuel à 30 heures hebdomadaires ainsi qu'un poste d'adjoint administratif principal à temps complet suite à la promotion d'un agent, de compléter dans ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité, que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Bilan du recensement 2015 (15/01-14/02)

logements collectés	Logements non enquêtés	Total logements d'habitation
621	6	627
Total des bulletins individuels	Population comptée à part (au minimum)	
1448	30	

Un état détaillé est envoyé à tous les élus

Population municipale = 1448 – population comptée à part = 30 minimum – **population totale = 1478 minimum**

La **population DGF** est égale à la population totale (INSEE) + les résidences secondaires = 1478 + 20 soit **1498 minimum**

- Adhésions au SDEA

Le Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche informe les communes de l'adhésion de 47 communes et d'une communauté de communes.

- Elections

La fiche d'information + le tableau des permanences sont envoyés par mail à tous les élus.

- Cinéma « CINE QUANON » compte rendu de la réunion du 2/10/2014 par Cynthia MICHEL

Le Maire rappelle l'information qui avait été donné par Cynthia MICHEL à la réunion du 2 octobre 2014.

L'analyse financière fait apparaître une baisse du chiffre d'affaires en 2013 – 244 182 € (2012 – 265 360 €). Elle correspond principalement à la baisse des tickets vendus (-10 666). Elle correspond également à la crise du cinéma au niveau national.

L'exploitant cherche d'autres soutiens financiers (communes et Communauté d'Agglomération). Il précise avoir des difficultés à obtenir des films à l'affiche (salle non multiplex).

Compte tenu du contexte, la commune de Privas souhaite que l'engagement financier des 13 communes du bassin de vie perdure. Le Maire propose donc de reconduire ce soutien et donne lecture du projet de convention.

Le Conseil municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2251-4, R 15511-40, R 15511-41, R 15511-42, R 15511-43 ; Vu les dispositions du Code du Cinéma et de l'Image Animée et notamment l'article L 321-1 ; Vu les comptes rendus de la Commission consultative de suivi et d'évaluation de la convention avec le cinéma « Le Vivarais » ; Vu le bilan comptable présenté pour l'année 2013 par l'exploitant du Cinéma ;

Vu le projet de convention avec le cinéma « Le Vivarais » à Privas et l'avis favorable des communes partenaires ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la démarche de soutien financier intercommunal au Cinéma le Vivarais ; autorise le Maire à signer la convention, ci-annexée, fixant les modalités et conditions de collaboration entre les communes signataires et le cinéma « le Vivarais » de Privas, et ce pour une durée d'une année (avec prolongation possible d'une année supplémentaire) ; précise que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention feront l'objet d'une inscription budgétaire lors de l'élaboration du budget primitif 2015 ; la participation étant fixée à 0.47 euros par habitant.

- A retenir

- 7 mars 2015 : traversée de la commune entre 12h15 et 13h15 et entre 14h et 15h de la randonnée touristique « la route de la châtaigne ardéchoise » organisée par TEAM EYRIEUX AUTO RETRO pour véhicules d'époque
- 13 mars 2015 : belote organisée par le Sou des Ecoles à la salle des Coirons
- 28 mars 2015 : fête du Fin Gras
- 2 avril 2015 : prochaine réunion du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H

Le Maire – Jérôme BERNARD